

## 11558 - Quand la recherche du savoir se trouve inconciliable avec le devoir de piété filiale

---

### La question

Voici un chercheur du savoir qui voudrait partir avec ses frères en Allah à la recherche du savoir. Mais ses père et mère constituent un obstacle à la réalisation de son projet, comment juger son départ ?

### La réponse détaillée

Si son séjour auprès de ses parents est nécessaire, c'est préférable. Il peut cependant rester avec eux tout en s'adonnant à l'acquisition du savoir. En tous cas le devoir de piété filiale prime la participation au djihad or l'acquisition du savoir relève de ce chapitre, l'acquittement du devoir de piété filiale lui est donc prioritaire si tant est que cet acquittement correspond à une nécessité. En l'absence d'une nécessité, si l'on peut se livrer à la recherche du savoir en sortant de chez soi, il n'y a aucun inconvénient à le faire dans ce cas. Encore qu'il ne faille pas oublier le droit de ses parents. Il faudrait venir les voir pour les convaincre.

Si l'on sait que les parents détestent les connaissances religieuses, il ne faut pas leur obéir. L'on n'a même pas à solliciter leur permission pour sortir dans ce but, étant donné que la seule motivation de leur réaction consiste dans la détestation du savoir religieux.